



Délibération du Comité syndical du SMMAG
Séance du 25 novembre 2021

OBJET : POLITIQUE DE DEPLACEMENTS - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Liaison inter-rives modes actifs Crolles / Brignoud - Bilan de la concertation préalable.

Délibération n° 6

Rapporteur : Laurent THOVISTE

Le 25 novembre deux mille-vingt-un à 9 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRE GRENOBLOISE (SMMAG) s'est réuni dans l'hémicycle Claude LORIUS, Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation du président, Sylvain LAVAL en date du dix-neuf novembre deux mille vingt et un, et sous sa présidence.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : **28**

Nombre de votants, présents et représentés : **25** de la n°1 à la n°3, **26** de la n°4 à la n°8.

Présents

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Dominique ESCARON, Simon FARLEY, Sylvain LAVAL, Laëtitia RABIH, Bertrand SPINDLER pouvoir à Laëtitia RABIH de la n°4 à la n° 8, Laurent THOVISTE, Jean-Paul TROVERO

Suppléants :

Maurice LA ROCCA, Gilles NAMUR

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

Titulaires :

Henri BAILE présent de la n° 4 à la n° 8, Coralie BOURDELAIN.

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires :

Bruno CATTIN, Luc REMOND, Nadine REUX

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaire :

Anne GERIN, Joëlle HOURS, Sandrine MARTIN-GRAND

Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance

Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Titulaires :

Pierre BEJAJI a donné pouvoir Margot BELAIR, Brahim CHERAA a donné pouvoir à Jean-Paul TROVERO, Sylvain DULOUTRE a donné pouvoir à Simon FARLEY, Christophe FERRARI a donné pouvoir à Sylvain LAVAL,

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

Titulaires :

François BERNIGAUD a donné pouvoir Coralie BOURDELAIN

Délégués du Département de l'Isère

Titulaire :

Christophe SUSZYLO a donné pouvoir à Sandrine MARTIN-GRAND

Absents Excusés

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

Titulaires :

Henry BAILE de la n°1 à la n°3, Christelle MEGRET.

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires :

Anthony MOREAU.

Anne GERIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Le rapporteur, Laurent THOVISTE;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : POLITIQUE DE DEPLACEMENTS - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Liaison inter-rives modes actifs Crolles / Brignoud - Bilan de la concertation préalable.

Exposé des motifs

Par délibération en date du 25 mars 2021, le SMMAG a décidé de lancer la concertation préalable pour le projet de liaison inter rives entre Crolles et Brignoud. Ce projet a pour objectif d'offrir de nouvelles solutions de mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle, et ainsi de contribuer à diminuer les pollutions, les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie sur le territoire du Grésivaudan.

Le potentiel de développement du vélo (classique ou à assistance électrique, seul ou combiné avec un autre mode de transport) est important, mais freiné par la structure même de la vallée du Grésivaudan, scindée en 2 rives. Les échanges est-ouest à vélo sont limités par l'absence de traversées sécurisées, qui constituent des points de passages obligatoires.

La traversée inter rives Crolles / Brignoud présente des enjeux forts à trois niveaux : pour les déplacements domicile-travail, avec un fort potentiel en combinaison TER + vélo, pour les déplacements domicile-étude, en lien notamment avec le lycée de Villard Bonnot, et pour les déplacements de loisirs, en lien notamment avec la véloroute V63.

Modalités et déroulement de la concertation préalable

La concertation préalable s'est déroulée durant le mois de mai 2021 sur une durée de 30 jours, conformément aux modalités précisées dans la délibération du SMMAG du 25 mars 2021 visant les articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Les modalités suivantes ont été mises en place par le SMMAG en lien avec les communes et la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) :

Pour l'information du public :

- la mise à disposition de dossiers de concertation consultables dans les mairies de Crolles et Villard-Bonnot, aux sièges de la CCLG et du SMMAG aux jours et horaires d'ouverture ;
- une information sur le site internet du SMMAG et sur la plateforme numérique de la ville de Crolles ;
- des articles dans le bulletin d'informations de la CCLG et des communes.

Pour l'expression du public :

- la mise à disposition de registres d'expression dans les mairies de Crolles et Villard-Bonnot, aux sièges de la CCLG et du SMMAG aux jours et horaires d'ouverture ;
- la possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président du SMMAG ;
- la possibilité de s'exprimer sur le projet sur la plateforme numérique du SMMAG.

Le SMMAG a organisé quatre ateliers publics en visio-conférences, tenant compte du contexte sanitaire : un atelier le 10 mai, deux le 17 mai et un le 18 mai. Un cinquième atelier était initialement prévu avec les lycéens de Villard-Bonnot, mais a dû être annulé par manque de participants.

Au total, 46 personnes ont participé à ces quatre ateliers publics. 300 comptes ont été créés sur la plateforme numérique du SMMAG. On recense 175 participations à l'enquête en ligne et 10 contributions libres déposées sur l'espace numérique.

Synthèse des enseignements de la concertation

Différentes hypothèses de tracés, dont une appelée « de référence » (à l'analyse multicritères), ont été présentées à la concertation préalable, et quatre questions ont été posées au public :

- Une liaison piétons-cycles, pourquoi, pour qui ?
- Comment penser les connexions ?
- Penser l'efficacité ? Comment dimensionner l'infrastructure et faire cohabiter les différents modes de déplacements ? comment anticiper l'évolution des matériels ?
- Comment imaginer son rapport aux paysages ?

Il ressort des échanges avec la population que l'opportunité du projet ne fait pas débat. Le lien et les continuités qu'il permet de créer au sein du territoire sont jugées nécessaires et efficaces. Les participants demandent à ce que le projet soit mis en service rapidement pour régler le problème de dangerosité de la traversée actuelle.

Concernant le tracé, une large majorité de participants plébiscite le tracé A, bien qu'il soit plus éloigné du centre-ville de Crolles et plus impactant sur les écosystèmes. Il est notamment privilégié par les employés de la ZA de Crolles / Bernin et l'ADTC. Le tracé B est quant à lui soutenu par quelques résidents de Froges.

En complément, les participants demandent que le parcours actuel via la RD10 soit sécurisé, a minima de manière temporaire dans l'attente de la réalisation du projet.

Concernant les aménagements et les fonctionnalités du projet, trois grands enjeux sont ressortis des propos des participants à la concertation : efficacité, sécurité, et agrément. Parmi les demandes récurrentes :

- Un dimensionnement large de la voie (minimum 5m) pour éviter les conflits entre les différents usages et usagers, prendre en compte l'évolution du matériel et l'effet « d'aspirateur » du projet.
- Une vidéo surveillance pour éviter les mésusages ;
- Un éclairage qui permette de bien voir et être vu, temporisé et à déclenchement ;
- Un aménagement des giratoires jugés dangereux (notamment Rafour à Crolles), et une protection vis-à-vis des circulations de camions de la carrière Vicat à Brignoud ;
- Des pentes douces pour l'entrée et la sortie de la passerelle ;
- Un revêtement non glissant, résistant, bien entretenu et déneigeable ;
- Des garde-corps suffisamment hauts mais ne masquant pas la vue ;
- Un jalonnement et une signalisation de qualité et bien en amont ;
- Plus qu'une infrastructure, un lieu « à vivre » (abri, bancs, eau potable...), un lieu de découverte ludique (table d'orientation ; jeux de piste...), de convivialité et d'animations artistiques...
- Un aménagement des accès aux berges de l'Isère, et un lien avec la piste cyclable qui mène au Bois Français ;
- Une végétalisation, apportant de l'ombrage et atténuant les nuisances visuelles de l'autoroute ;
- Une conception légère et transparente de la passerelle ;
- L'installation de stations de réparation rapide de cycles.

Les participants identifient les conditions de réussite suivantes :

- Encourager le développement des modes actifs, via notamment un maillage cyclable amélioré sur le territoire, mais aussi via le développement d'actions de communication et de sensibilisation ;
- Intégrer les exigences écologiques au projet (matériaux à faible impact environnemental, protection de la faune et de la flore...).

D'autres thèmes ont été abordés par les participants mais n'entrent pas dans le cadre de la concertation, concernant la mise en place du « RER » ferroviaire et l'aménagement du pôle gare : augmentation de la fréquence des trains et du nombre de places pour les vélos dans les trains, amélioration de l'information voyageurs, agence multimodale au sein du guichet de la gare...

Par ailleurs, de nombreux participants ont mentionné des secteurs accidentogènes, à sécuriser pour les cycles et les piétons :

- Côté Crolles : l'avenue Ambroise Croizat, la rue Jean Monnet en prenant en compte les arrêts de bus et sorties de véhicules des propriétés, le chemin menant au Château de Crolles et celui menant au parc Paturel, le rond-point du Rafour, et la rue Néel.
- Côté Brignoud : l'accès aux Balcons de Belledonne, la traversée de la voie ferrée, l'avenue Robert Huant, l'avenue de la Chantourne, la sortie de camions au niveau de la carrière Vicat.

Suites données

Au regard des avis exprimés, qui montrent que le projet est très attendu, le SMMAG décide de poursuivre l'opération, en tenant compte de points soulevés lors de la concertation, selon les modalités décrites ci-après.

Le principe du tracé de référence A est retenu, tout en étudiant une variante de localisation de la passerelle sur l'Isère empruntant notamment la vélo-route n°63 et permettant de limiter les incidences sur l'espace boisé et sur le foncier.

Le SMMAG confirme que le projet sera dédié aux modes actifs : piétons, cycles classiques, vélos à assistance électrique, vélos-cargos, pousse-pousse-tricycles et quadricycles... Les chevaux seront admis, cavaliers à pieds sur les ouvrages d'art.

Pour le confort et la sécurité de ces usagers piétons et cyclistes, le SMMAG prévoit de mettre en œuvre une largeur utile de 5,50m (1,50m piétons et 4m cycles) sur l'ensemble de la liaison.

Tenant compte des enjeux soulevés lors de la concertation, le SMMAG prévoit :

- un éclairage public avec une fonction détection ;
- des plantations et du mobilier spécifique qualitatif ;
- la mise en place de fourreaux permettant de préserver la possibilité d'installer un système de vidéosurveillance.

Le coût global de l'opération est estimé à ce stade à 10,5 M € HT. Une subvention de l'État, dans le cadre de l'appel à projets « *fonds mobilités actives – continuités cyclables* », a été obtenue, à hauteur de 2,2 M€ HT.

Le calendrier prévisionnel prévoit une mise en service du projet au second semestre 2024.

En complément de la réalisation du projet, le SMMAG prévoit d'intégrer, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur cyclable dont il assure la maîtrise d'ouvrage, l'étude de faisabilité de continuités piétons-cycles en connexion directe avec le projet, pour les liaisons ci-dessous :

- entre la gare de Brignoud et d'une part le lycée Marie Reynoard à Villard-Bonnot, d'autre part le stade sportif de Frogès ;
- entre la rue Louis Néel à Crolles et d'une part le rond-point Rafour, d'autre part le parc d'activités des Fontaines à Bernin.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical

Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SMMAG adoptées par délibération du 11 mars 2021,
Vu les articles L103.2 et suivants et R103.1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération de la Communauté de Communes Le Grésivaudan 2019-0100 du 28 mars 2019 sur l'appel à projet Etat : Fonds Mobilités Actives, Continuités Cyclables,
Vu la délibération du SMMAG du 25 mars 2021 actant le lancement de la concertation préalable du projet de liaison inter-rives modes actifs Crolles/Brignoud,

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 10 novembre 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG :

- Approuve le bilan de la concertation préalable au projet de liaison inter-rives modes actifs Crolles / Brignoud présenté en annexe ;
- Décide de poursuivre le projet et de procéder aux études et démarches nécessaires pour mettre en œuvre les suites à donner décrites ci-dessus ;
- Autorise le Président à poursuivre l'information et la concertation tout au long du projet.

26 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 3 voix pour

Département de l'Isère : 10 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Le Président,

Sylvain LAVAL

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 02 décembre 2021.